



UNIL | Université de Lausanne
Direction de l'Ecole de Droit
1015 Lausanne

Descriptif des enseignements du 1^{er} module Baccalauréat universitaire en Droit

29.08.19/RBd

Droit civil I

Prof. en charge du cours	Prof. Philippe Meier
Crédits ECTS	9
Heures/ semaine	3 heures de cours et 1 heure de séminaire en automne et au printemps
Examen	Ecrit
Description	Le Droit civil I traite du droit des personnes physiques (notion, naissance et fin de la personnalité, droits de la personnalité) et des personnes morales non commerciales (partie générale et associations, sans les fondations), du mariage (sans le divorce et les régimes matrimoniaux, traités en Droit civil II) et du partenariat enregistré, ainsi que des rapports juridiques entre parents et enfants (établissement et effets de la filiation). Le cours présente également les instruments de protection de l'adulte (mesures personnelles anticipées – directives anticipées, mandat d'inaptitude – et mesures prises par l'autorité – curatelles).

Droit constitutionnel I

Prof. en charge du cours	Prof. Sandrine Baume* / Prof. Véronique Boillet / Prof. Vincent Martenet <i>*La Prof. Baume sera remplacée par M. Théophile von Büren en automne 2019</i>
Crédits ECTS	9
Heures/ semaine	4 heures de cours au semestre d'automne et 2 heures de cours au semestre de printemps ; 2 heures d'exercices pratiques par groupes une semaine sur trois, en automne et au printemps
Examen	Ecrit
Description	Le Droit constitutionnel I est consacré aux fondements du droit public suisse. Il porte spécifiquement sur l'organisation de l'Etat, sa population et son territoire, les droits politiques, le fédéralisme, les actes normatifs et la justice constitutionnelle. De manière complémentaire, cet enseignement met, dans une perspective historique, des notions telles que l'Etat et la démocratie, et revient sur quelques débats contemporains associés à la vie des Etats démocratiques.

Droit des obligations I

Prof. en charge du cours	Prof. Laurent Bieri / Prof. Anne-Christine Fornage
Crédits ECTS	6
Heures/ semaine	2 heures de cours et 1 heure de séminaire (selon horaire communiqué en début de semestre)
Examen	Ecrit
Description	Le cours de Droit des obligations I traite des fondements du droit des obligations, de la formation et de l'interprétation des contrats, de la représentation et de l'enrichissement illégitime.

Droit et pratique comptable

Prof. en charge du cours	M. Yves Darbellay, CC
Crédits ECTS	3
Heures/ semaine	2 heures de cours au semestre de printemps
Examen	Ecrit
Description	Les Eléments de comptabilité ont pour objet l'étude du modèle comptable de base, ainsi que les principes, les règles d'usage et les règles juridiques qui constituent son cadre de référence.

Droit international public

Prof. en charge du cours	Prof. Evelyne Schmid / Prof. Andreas Ziegler* Le Prof. Ziegler sera remplacé par M. Daniel Rietiker au printemps 2020
Crédits ECTS	6
Heures/ semaine	2 heures de cours / Séminaire en automne et au printemps
Examen	Ecrit
Description	Le cours de Droit international public (DIP) présente les bases, les sujets, les sources du droit international public, le règlement pacifique des différends, la responsabilité internationale, les principes directeurs de la communauté internationale, la mise en œuvre du droit international public au niveau national et international. Il aborde aussi la compétence des Etats et le droit diplomatique et consulaire. L'accent est mis sur la jurisprudence internationale et suisse ainsi que la résolution des certains casus pratiques y relatifs (préparation de l'examen).

Droit pénal I

Prof. en charge du cours	Prof. Camille Perrier / Mme Nathalie Dongois, MER / M. Loic Parein, CC
Crédits ECTS	6
Heures/ semaine	2 heures de cours et 1 heure de séminaire en automne et au printemps
Examen	Ecrit
Description	Le Droit pénal I comporte l'étude de la loi pénale, de son champ d'application dans le temps, puis il s'attache à l'examen des dispositions générales du droit pénal (conditions de la répression, éléments de l'infraction et de la faute – culpabilité – de l'auteur ; fixation de la peine ; prescription ; contraventions).

Histoire du droit I

Prof. en charge du cours	Prof. Denis Tappy, avec la collaboration de Mme Anne Péroz, MER
Crédits ECTS	6
Heures/ semaine	3 heures de cours en automne et au printemps
Examen	Oral
Description	L'Histoire du droit étudie les sources du droit et les institutions de l'époque romaine aux codifications modernes dans une perspective comparatiste.

Introduction à l'économie politique

Prof. en charge du cours	Prof. Christian Thoeni
Crédits ECTS	3
Heures/ semaine	2 heures de cours au printemps
Examen	Ecrit
Description	Le cours d' Introduction à l'Economie politique propose une introduction aux principes généraux de fonctionnement des économies de marché. Il traite essentiellement des éléments de théorie macroéconomique et de politique budgétaire et monétaire. Ces principes théoriques sont illustrés à l'aide d'éléments tirés de la réalité économique suisse.

Introduction au droit / Méthodologie

Prof. en charge du cours	Prof. Alain Papaux avec la collaboration de Me Cerutti et Mme Veronica Frigerio, CC
Crédits ECTS	9
Heures/ semaine	3 heures de cours et 2 heures de séminaire en automne et au printemps
Examen	Oral
Description	L' Introduction au droit / Méthodologie alterne cours professoraux et séances de séminaire en classes restreintes. Ensemble, ils permettent de se familiariser avec la mise en application des notions théoriques et de se former aux méthodes de la recherche individuelle et à la maîtrise des sources du droit.

Langue juridique allemande

Prof. en charge du cours	Prof. Bettina Hummer
Crédits ECTS	3
Heures/ semaine	2 heures de cours en automne et au printemps
Examen	Les étudiants doivent acquérir 3 crédits ECTS en langue juridique allemande (art. 6 Règlement BLaw). L'évaluation se base sur deux tests écrits, l'un au semestre d'automne, l'autre au semestre de printemps ; elle s'exprime par une note (art. 9 al. 3 Règlement BLaw).
Description	Le cours de Langue juridique allemande focalise sur la compréhension des textes juridiques en allemand (art. 1bis al. 2 Règlement BLaw). Il familiarise l'étudiant avec la terminologie juridique de cette langue qui joue un rôle prépondérant en droit suisse. On y rencontre un grand nombre d'auteurs germanophones, une riche jurisprudence alémanique et une influence marquée de la doctrine et de la jurisprudence allemande. Le cours suppose que l'étudiant ait déjà de bonnes bases d'allemand, acquises lors de la maturité.